



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-027-2019-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-003 - ARRÊTÉ n° 2019-63 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Véronique CHENAIL (1 page)	Page 4
IDF-2019-11-21-013 - ARRÊTÉ n° 2019-66 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Myriam PELAS-KOLOGO (2 pages)	Page 6
IDF-2019-11-21-011 - ARRÊTÉ n° 2019-67 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Florence HUIN (2 pages)	Page 9
IDF-2019-11-21-012 - ARRÊTÉ n° 2019-68 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Viviane MALETERRE (2 pages)	Page 12
IDF-2019-11-21-004 - ARRÊTÉ n° 2019-69 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Régis BEAUDET (2 pages)	Page 15
IDF-2019-11-21-009 - ARRÊTÉ n° 2019-70 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Samir EL BAZ (2 pages)	Page 18
IDF-2019-11-21-010 - ARRÊTÉ n° 2019-71 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Pierre HOUSIEAUX (2 pages)	Page 21
IDF-2019-11-21-014 - ARRÊTÉ n° 2019-72 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Laëtitia TOUMIAT (2 pages)	Page 24
IDF-2019-11-21-005 - ARRÊTÉ n° 2019-73 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Nadia BOULHAROUF (2 pages)	Page 27
IDF-2019-11-21-008 - ARRÊTÉ n° 2019-74 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Jean-François DUTRANOY (2 pages)	Page 30
IDF-2019-11-21-007 - ARRÊTÉ n° DS-2019-64 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Catherine DUMONT (2 pages)	Page 33
IDF-2019-11-21-006 - ARRÊTÉ n° DS-2019-65 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Martine DESMET (2 pages)	Page 36

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-10-10-006 - ARRETÉ portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Ile-de-France (4 pages)

Page 39

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-003

ARRÊTÉ n° 2019-63

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE

~~ARRÊTÉ 2019-63 portant abrogation des arrêtés de délégation de signature à effet de signer les~~
actes valant engagement juridique et la certification des services faits

ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Véronique CHENAIL

ARRÊTÉ n° 2019-63

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-143 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Madame Véronique CHENAIL**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21/11/2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-013

ARRÊTÉ n° 2019-66

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-66 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Myriam PELAS-KOLOGO

ARRÊTÉ n° 2019-66

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO**, responsable du département du recrutement à l'intégration, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -152 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-011

ARRÊTÉ n° 2019-67

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-67 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Florence HUIN

ARRÊTÉ n° 2019-67

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement

allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -151 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-012

ARRÊTÉ n° 2019-68

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-68 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Viviane MALETERRE

ARRÊTÉ n° 2019-68

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -163 du 26 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-004

ARRÊTÉ n° 2019-69

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

Arrêté portant délégation de signature "Ordonnateur"
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Régis BEAUDET

ARRÊTÉ n° 2019-69

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, et de **Madame Viviane MALETERRE**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, **responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -143 du 26 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-009

ARRÊTÉ n° 2019-70

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-70 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Samir EL BAZ

ARRÊTÉ n° 2019-70

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ**, Directeur du **Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -144 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-010

ARRÊTÉ n° 2019-71

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-71 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Pierre HOUSIEAUX

ARRÊTÉ n° 2019-71

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT et de Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -150 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-014

ARRÊTÉ n° 2019-72

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Laëtitia TOUMIAT

ARRÊTÉ n° 2019-72

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -153 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-005

ARRÊTÉ n° 2019-73

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Arrêté 2019-73 portant délégation de signature "Ordonnateur"
Île-de-France - Nadia BOULHAROUF

ARRÊTÉ n° 2019-73

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF**, responsable du **Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB JURIS**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB JURIS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -146 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-008

ARRÊTÉ n° 2019-74

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Jean-François DUTRANOY

ARRÊTÉ n° 2019-74

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY**, responsable du **Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB LOG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB LOG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -149 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-007

ARRÊTÉ n° DS-2019-64

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

Arrêté DS-2019-64 portant délégation de signature "Ordonnateur"
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Catherine DUMONT

ARRÊTÉ n° DS-2019-64

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale**, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-21-006

ARRÊTÉ n° DS-2019-65

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

Arrêté DS-2019-65 portant délégation de signature "Ordonnateur"
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - Martine DESMET

ARRÊTÉ n° DS-2019-65

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

L'arrêté n° 2018 -147 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-10-10-006

ARRETÉ

portant subdélégation de signature du directeur régional et
interdépartemental de

l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile-de-France dans le cadre du programme de
développement rural FEADER 2014-2020 de la région
Ile-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETÉ

portant subdélégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune ;
- VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP et Fonds de cohésion) ;
- VU le règlement (UE) n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4151-1 ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;
- VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- VU l'arrêté n°13-73 du 13 juin 2013 fixant l'organisation des services administratifs, techniques et financiers de la Région Île-de-France ;
- VU le Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 transmis à la Commission européenne pour validation le 7 août 2015 ;

- VU le Cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015 ;
- VU la délibération n°CP 08-14 du 13 février 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;
- VU la convention établie entre la Région Île-de-France, l'Agence de services et de paiement et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 concernant la politique de développement rural dans la région Île-de-France pour la programmation 2014-2020 approuvée par délibération n°CP 15-117 du 29 janvier 2015 et signée le 24 février 2015, et son avenant n°1 visé le 20 novembre 2015 ;
- VU la convention établie entre la Région Île-de-France et la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, relative à la délégation d'instruction de certaines tâches de l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France à la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvée par délibération n°CP 15- 117 du 29 janvier 2015 et signée le 24 février 2015, et son avenant n°1 visé le 20 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 août 2019 portant nomination de M. Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019 ;
- VU l'arrêté n° 2019-259 du 9 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° IDF-2019-05-24-003 du 24 mai 2019 portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France.

Article 2 :

En application de l'article 7 de l'arrêté n°2019-259 du 9 octobre 2019, la subdélégation de signature M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est donnée pour signer les actes administratifs, à compter du 2 septembre 2019 à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Madame Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions. En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Yves GUY, chef du service régional de l'économie agricole, la subdélégation est donnée à Monsieur Jonathan SAULNIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service,
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef du service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Simon COLNÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.

Article 3 :

La subdélégation de signature consentie à l'article 2 s'exerce pour la mise en œuvre des dispositifs relevant de la compétence du Conseil régional d'Île-de-France.

Cette subdélégation de signature comprend la signature :

- des accusés de réception (récépissé, dossier incomplet, dossier complet) ;
- des décisions de refus des aides FEADER SIGC et hors SIGC (inéligibilité ou non sélection) ;
- des décisions d'attribution des aides FEADER SIGC et hors SIGC et des courriers liés ;
- des avenants, des décisions modificatives et des courriers qui y sont liés ;
- des certificats de service fait et des courriers qui y sont liés ;
- des décisions défavorables (déchéance, retrait ou annulation) et des courriers qui y sont liés ;
- des courriers de réponses relatifs aux recours administratifs.

Pour la période de programmation 2014-2020, les dispositifs du Programme de développement rural Île-de-France mis en œuvre et instruits au niveau régional par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont les suivants :

- **Mesure 4 « Investissements physiques » :**
 - o 4.1 - Modernisation des exploitations agricoles et améliorations des pratiques ;
 - o 4.2 - Transformation et commercialisation des productions agricoles;
 - o 4.3 - Amélioration de la desserte forestière ;
 - o 4.4 - Investissements non productifs.
- **Mesure 6 « Développement des exploitations et des entreprises » :**
 - o 6.1 - Aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs ;
 - o 6.1 - Prêts bonifiés ;
 - o 6.4 - Aide à la diversification non agricole.

- **Mesure 8 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » :**
 - o 8.1 - Boisement et création de surfaces boisées (pour tous les départements) ;
 - o 8.2 - Mise en place de systèmes agroforestiers (pour tous les départements) ;
 - o 8.5 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers, pour le volet « Amélioration des peuplements » ;
 - o 8.6 - Amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers (pour tous les départements).

- **Mesure 16 « Coopération » :**
 - o 16.7 - Acquisition de compétences, animation pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement dont « Stratégies locales de développement en forêt » (pour tous les départements).

- **Mesure 10 « Agroenvironnement - Climat » ;**

- **Mesure 11 « Agriculture biologique ».**

Article 4 :

Chacune des signatures apposées sur les documents visés à l'article 3 porte la mention suivante :
« Par délégation de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, Prénom-Nom-Fonction ».

Article 5 :

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Fait à Cachan, le **10 OCT. 2019**



Benjamin BEAUSSANT